

**COMPTE RENDU DES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2017**

Présents : MM. VALLON, VARACCA, LATTIER, GREGOIRE, JULIEN, ORMILLIEN, AUBERT, PRALY, CALLEJA, FOREST, VIOSSAT, PODEVIN, HOHL
Mmes BEGOT, BENOIT, BONHOMME, FOUR, CHAPON, BLANC, RACHON, PERROT, SIBEUD, MILLOT, ACHIN-CHARBONNEL
Excusés : M. BOINOT, Mmes BONNET, BUCCHIONI
Secrétaire de séance : M. Henri VARACCA

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 16 octobre 2017

2/ Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal tient son débat d'orientation budgétaire afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Ce débat est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et en dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

3/ Recensement de la voirie classée dans le domaine public communal

Le montant de la Dotation de Solidarité Rurale et celui de la Dotation Globale de Fonctionnement versées par l'État sont en partie fonction de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Il convient de faire connaître à la Préfecture les modifications de longueur de voirie communale intervenues en 2017.

Cette longueur a augmenté de 170 m : reprise de l'allée Persée.

Le Conseil Municipal demande au Maire de transmettre ces informations à la Préfecture.

4/ Garantie d'un emprunt pour 3 logements de la résidence les Singulières

La commune de Montélier pourrait accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 264 000 euros, soit deux emprunts avec préfinancement d'un montant respectif de 164 000 euros en prêt PLUS et de 100 000 euros en prêt PLAI que la SDH Constructeur se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 3 logements locatifs dans la résidence « les Singulières ». Pour rappel, la commune a approuvé le 11 janvier 2017 une garantie d'emprunt pour les 11 premiers logements de cette résidence. Le Conseil Municipal décide d'accorder cette garantie d'emprunt (22 voix pour, 2 voix contre : G. SIBEUD et O. HOHL).

5/ Projet de transfert d'office des voies des lotissements Clairefontaine, Tourterelles et Monts du Matin

Le 15 mai 2017, le Conseil Municipal a décidé d'avoir recours à la procédure dite de « classement d'office » prévue à l'article L318-3 du Code de l'Urbanisme pour parvenir à récupérer les voies privées des lotissements Clairefontaine, Tourterelles et Monts du Matin. Les habitants de ces quartiers ont en effet fait part, pour certains depuis de nombreuses années, de leur souhait que ces voies deviennent communales mais certains propriétaires n'ont pu être contactés (société liquidée ou indivisaires partis de Montélier). Depuis un projet de cession a été élaboré. Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce projet avant qu'il ne soit soumis à enquête publique.

6/ Subventions aux associations 2016-2017

Le Conseil Municipal approuve l'octroi de subventions suivantes aux associations locales, celles relevant des clubs sportifs ou assimilés ayant été étudiées par la commission communale des sports.

<i>Associations</i>	<i>Subvention 2015-2016</i>	<i>Subvention 2016-2017</i>
ACCA	200,00 €	200,00 €
ADMR	2 250,00 €	2 250,00 €
Anciens Combattants	125,00 €	125,00 €
Apel Les Primevères	200,00 €	200,00 €
Art et Culture	600,00 €	600,00 €
Association Socioculturelle de Fauconnières	850,00 €	900,00 €
Basket Club	1 600,00 €	1 600,00 €
FCPE	200,00 €	200,00 €
Fêtes et Loisirs	900,00 €	900,00 €
Gymnastique volontaire	300,00 €	300,00 €
Judo Club	500,00 €	500,00 €
Montélier Je Lis	1 850,00 €	1 850,00 €
Pétanque des Amis	600,00 €	500,00 €
Tennis Club	950,00 €	1000,00 €
Tennis de Table	480,00 €	480,00 €
U.S.M.	2 000,00 €	2 000,00 €
Volley	100,00 €	0 €

7/ Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent chargé des fonctions d'inspection

La commune a signé en 2007 une convention avec le Centre de Gestion de la Drôme afin que ce dernier assure la mission de contrôle des conditions d'application des règles de santé et de sécurité au travail prévue par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié. Cette mission n'a pu être assurée en 2016 et 2017 du fait que le CDG26 a souhaité davantage mettre l'accent sur les missions d'assistance et de conseil auprès des petites et moyennes collectivités. Le Conseil Municipal décide de signer un avenant à cette convention pour que le CDG26 reprenne sa mission en effectuant en 2018 une intervention d'une durée de 2 jours.

8/ Décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- Décision du 18/10/2017 fixant les tarifs des spectacles du 03/02/2018,
- Décision du 18/10/2017 accordant une aide financière à un habitant connaissant des difficultés financières,
- Décision du 31/10/2017 fixant le tarif des droits de place pour l'installation d'une remorque en dehors des jours de fêtes et de foire.

9/ Questions diverses

